

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

**OBJET :** Participation au fonctionnement du GIP Marseille Rénovation Urbaine pour l'année 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » une subvention de fonctionnement de 70 000 € au titre de l'exercice 2016, correspondant à la contribution annuelle forfaitaire du Département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de financement correspondante annexée au rapport.

Cette aide sera financée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée